



## COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille douze, le 20 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 10 avril 2012

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absent excusé : Stéphane AUDRAN

Absent : Sébastien LE PABIC

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

#### ➤ **Présentation du projet d'aménagement de la rue du Centenaire et des Rosiers**

Monsieur LIZIARD du cabinet CEA, maître d'œuvre du projet d'aménagement de la rue du Centenaire et des Rosiers, présente à l'assemblée l'avant-projet définitif. Ce dernier tient compte de l'avis de la commission voirie et des riverains suite à la réunion publique du 5 décembre 2011. Ce beau projet va permettre d'établir la liaison entre la partie est du bourg, notamment le complexe sportif, et le centre-bourg.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux pour l'effacement des réseaux représente environ 145 000€ TTC.

La commune a sollicité le SDEM du Morbihan pour l'effacement des réseaux électriques et éclairage public rues du Centenaire et des Rosiers à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage public.

Une convention locale a été signée entre la commune et France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de France Télécom établi sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, Monsieur le Maire précise que le SDEM, en application de l'article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d'exécuter les travaux de génie civil mentionnés à l'article 5.2 de la convention établie avec France Télécom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confie au SDEM l'exécution des travaux de génie civil suivant les dispositions mentionnées à l'article 5.2 de la convention passée avec France télécom pour l'effacement du réseau téléphonique Rues du Centenaire et des Rosiers.
- Demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour cet effacement du réseau téléphonique
- Donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant total TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Ce projet sera soumis aux riverains en réunion publique le lundi 23 avril à 18h30.

Le conseil municipal adopte le projet ainsi présenté et autorise le cabinet CEA à lancer les appels d'offres après la réunion publique.

#### ➤ **Présentation du projet de lotissement « Domaine de Kerfrappe »**

Suite au dernier conseil municipal, la commission voirie s'est réunie pour formuler quelques observations sur le projet de lotissement « Domaine de Kerfrappe II » présenté par Monsieur OLLICHON (le lotisseur) et le cabinet NICOLAS (géomètre).

Le premier projet ne respectait pas les normes des espaces communs (et verts) du PLU (10% de la surface minimum).

Le cabinet NICOLAS a donc présenté un nouveau projet qui respecte ces normes et les souhaits de la commission.

La DDTM émet cependant plusieurs réserves :

- La desserte de la zone 2AU, située à proximité, n'est pas précisée comme le prévoit le PLU
  - Le projet doit faire l'objet d'une étude loi sur l'eau car supérieur à 1 hectare
- Le Conseil municipal n'émet pas d'observations supplémentaires et prend acte des observations de la DDTM.

### ➤ Lotissement communal : Validation et choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux offres de maîtrise d'œuvre concernant le projet de lotissement communal :

	<b>SARL NICOLAS</b>	<b>Cabinet CEA + COGEO</b>
<b>Honoraires HT</b>	6 950.00 €	6 735.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec le Cabinet CEA et COGEO.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une esquisse réalisée par ses soins et examinée par la commission voirie. Les 6 terrains sont compris entre 680 et 890 m<sup>2</sup>, à l'image du lotissement du Petit Bois.

A la majorité, le conseil municipal décide de nommer le lotissement « Le Clos du Verger » et d'adopter un prix au m<sup>2</sup> identique pour tous les lots présentés. Le prix au m<sup>2</sup> sera fixé ultérieurement. M. Le Maire a d'ores et déjà reçu de potentiels acquéreurs. La priorité sera donnée aux jeunes couples.

Si les travaux sont enclenchés à l'automne, les lots pourraient être vendus fin 2012 début 2013.

Le projet sera présenté lors d'une prochaine séance.

### ➤ Agrandissement du cimetière

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du terrain GUINCHE pour un prix de 40 000€ hors frais de notaire.

Cette acquisition est destinée à pourvoir à l'extension du cimetière.

La commission voirie et la commission environnement examineront ce projet. Il sera fait appel à un cabinet pour accompagner les commissions dans leur réflexion.

### ➤ Transfert de voirie

Monsieur le Maire présente à nouveau à l'assemblée le projet de cession d'une portion de RD 156 (de Tréhonin à Pontivy en passant par St-Michel) du Conseil général à la commune. En contrepartie, le conseil général accepte de prendre dans ses actifs la voie de la zone industrielle « Le Blavet » à partir du pont de St-Michel jusqu'au centre de secours de Pontivy.

Sur le principe de cet échange, le conseil est d'accord sachant qu'une partie de la rue Le Tellier se situe sur Pontivy.

Le Conseil note toutefois le mauvais état de la portion RD156 cédée à la commune. Le Maire signale que le conseil général a prévu 133 000€ de travaux sur la voie (reprise des enrobés). La voie cédée par la commune est en parfait état, la communauté de communes ayant réalisé des travaux importants en 2010 pour 300 000 environ€. Le Maire présente des photos comparatives des 2 voies en séance : le constat est édifiant...Par ailleurs la commune envisagerait à moyen terme d'effectuer des travaux urbains (mise en souterrain des réseaux, trottoirs, réseau eaux pluviales) entre St-Michel (le bar) et Tréhonin.

Eu égard ces constats et après une longue discussion, le conseil se dit favorable à cette opération de cession sous les conditions suivantes :

- Sur la partie St-Michel – Pontivy (Route de St-Michel), le conseil général devra, outre la mise en place des enrobés sur la voie, traiter des accotements (goudronnés actuellement) en y affectant des enrobés, pour permettre aucune gêne aux riverains.
- Sur la portion St-Michel (bar) à la zone de Tréhonin, le conseil souhaite dans l'immédiat une remise en état en bicouche éventuellement dans l'attente de la réalisation du projet d'urbanisation déjà cité, que la commune ne peut faire à court terme. Lorsque la commune aura validé le projet d'urbanisation de ce secteur, elle demande au Conseil général d'y effectuer les enrobés à sa charge.

Le conseil municipal considère cette proposition économe et équitable, il demeure dans l'attente de la position du Conseil général.

### ➤ Elaboration du PAVE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres reçues pour l'élaboration du Plan accessibilité à la voirie et aux espaces publics. La première étape consiste à établir un diagnostic. Les offres sont les suivantes :

	Montant HT
APAVE	4 095€
SOCOTEC	2 620€
VERITAS	2 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise VERITAS pour un montant de 2 500€ HT.

### ➤ **Diagnostic solidité de l'école publique**

Les enseignants s'interrogent sur la structure du bâtiment de l'école publique eu égard des fissures constatées dans les plaques de plâtre. La Mairie décide de faire appel à un cabinet pour réaliser un diagnostic sur la solidité de l'école.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres reçues :

	Montant HT
APAVE	1 900€
SOCOTEC	720€
VERITAS	650€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise VERITAS pour un montant de 650€ HT.

Par ailleurs, suite aux intempéries de Mars, le toit s'est légèrement affaissé sur 20m<sup>2</sup> environ provoquant des fuites d'eau dans une classe. Le devis de l'entreprise HERVIEUX représente 7 500€ pour la remise en état, non couvert par l'assurance.

Le conseil municipal décide de faire les travaux.

### ➤ **Arrêt des comptes de Pontivy Communauté**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu de Pontivy Communauté suite au transfert de compétence eau et assainissement. L'arrêt définitif des comptes et le transfert des résultats nécessitent une délibération concordante de toutes les communes.

Concernant la compétence assainissement

Vu l'arrêté préfectoral n°11-18 du 27 juin 2011 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes, rendant exécutoire le transfert des compétences « assainissement collectif des eaux usées » à Pontivy Communauté,

Vu la délibération du bureau communautaire du 9 février 2012,

Considérant que le transfert des soldes de gestion du service assainissement collectif vers Pontivy Communauté nécessite l'adoption de délibérations concordantes,

Le conseil municipal décide de suivre les propositions de la communauté de communes et de lui transférer le montant inscrit au tableau joint – résultat corrigé au 30 juin 2011 en assainissement collectif.

Concernant l'eau potable,

Le conseil municipal prend acte des comptes de la commune inscrits dans le tableau reçu de Pontivy Communauté, en observant qu'une somme de 35 500€ avait été transférée du budget eau au budget commune suite à l'avis du Trésor Public, et conformes aux délibérations du conseil municipal du 4 mars 2011 et 29 avril 2011. Cette somme provisionnait la réalisation d'un pompage au complexe sportif, la destruction des bâtiments eau et un fonds de concours CCAS.

Après discussion avec Pontivy Communauté, le conseil a décidé le 13 décembre 2011, le reversement à Pontivy Communauté de la somme de 22 376.97€ puis de 3 500€ du CCAS. La commune ayant payé la facture de 9 623.03€ liée au pompage. La destruction des bâtiments eau (ancien réservoir d'eau du Bouilleno, anciens bâtiments de pompage du Rongoët et de Kerlu) seront effectués par Pontivy Communauté comme indiqué par le Président lors d'un bureau communautaire fin 2011.

Sous ces réserves et eu égard les précédentes décisions, le conseil municipal accepte ces comptes.

### ➤ **Procès-verbal de mise à disposition par la commune de Le Sourn des biens affectés à l'exercice de la compétence eau et assainissement à Pontivy Communauté**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du procès-verbal de mise à disposition des biens à Pontivy Communauté. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le document.

### ➤ **Attribution de compensation et dotation de solidarité 2012**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Pontivy Communauté nous a transmis la délibération nous informant des montants attribués pour 2012 :

Attribution de compensation	223 689 €
Dotation de solidarité	26 449.62€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux montants proposés.

### ➤ Redevance ERDF 2012

Conformément aux articles L 233-84 et R 233-105 du Code Général des Collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calcul de cette redevance.

Pour 2012, le montant de la redevance à percevoir est de 208€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant à cette redevance.

### ➤ Décisions modificatives – Budget commune 2012

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régulariser les imputations sur le budget commune, suite à une observation du trésorier sur la taxe d'incinération.

Dépense	
IC 62878	- 3 500€
IC 73918	+3 500€
Recette	
IC 73918	- 35 000€
IC 7344	+ 35 000€

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée.

### ➤ Compte-rendu de commissions

- Commission scolaire

Marcel RENAUD indique qu'un conseil d'école a eu lieu le 13 mars dernier.

Suite au lancement du concours Gastounet, la commission a sélectionné 9 dessins sur les 107 reçus des deux écoles de la commune. La remise des prix aura lieu à la médiathèque le vendredi 4 mai.

- Commission environnement

Marcel Renaud indique à l'assemblée que la dernière commission a eu lieu le 26 mars dernier. Elle avait pour objet en premier lieu la répartition du budget des décorations de Noël dont 2500€ seront affectés pour les illuminations à LED. L'autre moitié du budget permettra de renouveler les décors. Dans un second temps, la commission a examiné l'aménagement du parking derrière l'église. L'adjoint présente le plan à l'assemblée : Il est prévu 2 à 3 jeux sur un sol en gravillons roulés ainsi qu'une allée sablée avec des bancs. Le coût global du projet est de 4 200€. Le conseil municipal valide le projet présenté. La commission poursuit l'examen du projet.

Suite à la demande formulée par la coordonnatrice du domicile partagé, Monsieur RENAUD présente l'esquisse réalisée par les services techniques pour l'aménagement d'un parcours extérieur. Le coût global est de 1 000€. Le conseil municipal valide le projet. Un accord sera demandé au propriétaire, Armorique Habitat.

Marcel RENAUD indique qu'il a reçu une responsable de la société RETRITEX, qui récolte les vêtements. Le bac de ramassage est actuellement situé près de l'atelier des services techniques. En 2011, 3 tonnes 190 ont été récoltées. L'entreprise viendra déplacer le bac près des colonnes de tri ce qui permettra d'augmenter la collecte.

- Commission culture

Claudie ROQUEFORT a remplacé Bruno REKIS au centre multimédia. La prochaine commission du site internet aura lieu le 15 mai à 17h45.

Jeanine BURBAN indique que lors du conseil d'administration du CCAS le 14 mars, les critères d'attribution des logements sociaux de Lannier Bras ont été déterminés. Armorique Habitat a réalisé la commission d'attribution des logements le 17 avril. Sept logements sur neuf ont été attribués. La prochaine commission aura lieu le 4 mai.

L'adjointe informe l'assemblée que Katya MICHELOT, coordonnatrice du domicile partagé, a quitté l'établissement remplacée par Marcelle BOTLAN auparavant coordonnatrice du domicile partagé de Bieuzy.

- Commission Voirie

Michel CABEL énonce à l'assemblée les prévisions de travaux de voirie pour 2012, pour un montant total de 70 500€ (Rongoët, parking derrière l'église (Place de la Résistance), chemin du lavoir, Tachen glas, espace de lavage à l'atelier des services techniques, entrée du cimetière, entrée du parking de la vallée, hangar communal de Plurit, Kerdisson). L'appel d'offres a été lancé par le maître d'œuvre, Serge LIZIARD.

- Commission jeunesse

Loïc JAN établi le bilan de l'ALSH d'avril. Fréquentation moyenne mais identique à l'an passé.

- Commission personnel

Monsieur le Maire indique qu'une commission personnel a eu lieu le 16 avril dernier. Plusieurs points à l'ordre du jour :

- Titularisation de David GUIDARD, catégorie C
- Titularisation de Mélanie NAYEL, catégorie A
- Ouverture de poste suite à la promotion interne de Marielle DURAND, catégorie B

Monsieur le Maire indique que la commission a émis un avis favorable à tous ces dossiers. Le conseil municipal valide ces propositions.

La commission a également examiné les vœux des agents suite aux entretiens annuels d'appréciation et propose d'attribuer à tous une indemnité d'exercice de missions des préfectures d'un montant net de 200€. Celle-ci sera la contrepartie d'un fort investissement en 2011 suite à l'ouverture de nouveaux bâtiments communaux : Domicile partagé, restaurant scolaire, maison des associations + des travaux annexes liés à ces créations, qui ont généré une surcharge de travail, des changements d'emplois du temps...dans tous les services et sans recrutement supplémentaire. Cette IEMP sera versée en 2012 uniquement, en une seule fois, au mois de juin, à tous les agents titulaires et non-titulaires, au prorata du temps de travail.

Le conseil municipal valide la proposition.

D'autres questions ont été abordées :

- Prise en charge des frais de déplacement du personnel lors des formations selon le barème kilométrique de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques, sachant que le covoiturage est à privilégier.
- Participation de l'employeur à la protection complémentaire des agents

## ➤ Affaires diverses

### ✓ **Contrat MICROBIB**

Le Maire présente à l'Assemblée le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de la médiathèque.

Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2012 pour une durée de 12 mois. Le montant de la redevance pour la maintenance du logiciel est fixé à 400€ HT.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de maintenance pour le logiciel Microbib.

### ✓ **Transport scolaire - Baud Communauté**

La communauté de communes de BAUD COMMUNAUTE organise pour le compte de la commune le transport des élèves du Sourn en direction des établissements de Baud et Pontivy.

La participation des communes aux frais de gestion pour le transport des élèves a été votée par le conseil communautaire à hauteur du coût réel soit 42.49€ / élève pour l'année scolaire 2011/2012, soit une dépense pour la commune du Sourn de : 19 élèves x 42.49€ = 807.31€.

### ✓ **Sonorisation de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la paroisse envisage la réfection de la sonorisation de l'Eglise. Le devis représente un montant total de 7 691.54€ TTC. La paroisse sollicite la commune pour le paiement du câblage des haut-parleurs faisant parti de l'immeuble et donc à la charge de la commune pour un montant de 992.68€ TTC. Le conseil municipal accepte la prise en charge de cet investissement.

### ✓ **Adhésion BRUDED**

Le conseil municipal décide d'adhérer au réseau BRUDED 2012 pour un montant de 522€ (0.25€/habitants).

### ✓ **Constitution du jury d'assises 2013**

L'arrêté préfectoral du 2 avril 2012 fixe pour 2013 la répartition par commune du nombre de jurés attribués au département. La commune de Le Sourn doit désigner 3 personnes par tirage au sort sur la liste électorale général de la commune.

Après tirage au sort, sont désignés :

- GAUTIER Quentin né le 3/08/88
- TYMEN Anne ep GUYOT née le 18/08/70
- QUENDO Aurélie ep EVANNO née le 12/02/1983

#### ✓ **Adresse postale Zone de Tréhonin**

La SCI AR KEMMENET (Bodelet) s'implante en zone de Tréhonin. Le conseil municipal décide de libeller l'adresse postale ainsi :

2 Route de Tréhonin  
Parc d'activités de Tréhonin  
56 300 LE SOURN

Dans l'attente de nomination des rues sur le parc d'activités (à voir avec Pontivy Communauté).

#### ✓ **Subvention du Conseil général**

Le Maire informe l'assemblée des subventions accordées :

- 45 000€ pour l'aménagement de la rue du Centenaire et des Rosiers
- 6 003€ au titre de l'aide à l'équipement informatique des médiathèques

#### ✓ **Terrain LEMONNIER – Avis des Domaines**

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté le service des Domaines pour une estimation de la parcelle boisée située à la sortie du bourg au Bouilleno. Le terrain d'une superficie d'1 hectare 6 est estimé à 8 700m².

Le propriétaire est vendeur sauf, semble-t-il, pour la partie fontaine Saint-Julien et le lavoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à négocier avec le propriétaire afin que soit inclus, dans la parcelle, le lavoir et la fontaine.

#### ✓ **Montant de l'encours des prêts garantis par la commune au 31 décembre 2011 au titre du financement logement social**

Cet encours se situe à 1 636 282.08€.

#### ✓ **Projet d'usine de méthanisation – Parc de Tréhonin**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet d'usine de méthanisation a été présenté en bureau communautaire le 3 avril 2012. Il a fait part des réserves importantes émises par la commune sur ce projet ; le Maire étant personnellement défavorable à ce projet d'implantation. Il a rappelé au bureau communautaire la présence sur le parc d'activités de 20 entreprises, 450 salariés et une proximité d'implantation à 200m des villages de Tréhonin et ST-Michel

#### ✓ **Terrain de foot**

Une nouvelle fois le traitement chimique des 2 terrains de foot est abordé en séance compte tenu de la présence d'herbes indésirables difficiles à supprimer. Le désherbage manuel du samedi 7 avril par les footballeurs et dirigeants n'étant pas concluant. Marcel RENAUD indique que suite aux préconisations du SAGE BLAVET, la commune a établi un plan de désherbage communal par le cabinet Proxalys Environnement, le terrain de foot principal est classé en zone rouge c'est-à-dire en risque de transfert élevé car il est drainé. De plus, la commune a obtenu le prix « zéro phyto 2012 » du conseil régional de Bretagne.

Les services techniques suggèrent un réensemencement d'herbe dans les parties les plus atteintes en reprenant superficiellement la pelouse. Le Conseil est favorable à cette suggestion.

22h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.